



**CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT POUR  
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

---

# AVIS

**Projet d'arrêté du Gouvernement de la  
Région de Bruxelles-Capitale modifiant  
l'arrêté du Gouvernement de la Région de  
Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015  
relatif à la promotion de l'électricité verte**

---

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	10 mai 2021
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale le	10 juin 2021

## Préambule

Le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après « le Conseil ») a été saisi, le 10/05/2021, d'une demande relative au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte.

L'objet de ce projet d'arrêté est de proposer au Gouvernement une série de modifications intégrant les obligations européennes de transposition, l'ajustement des niveaux de soutien pour l'électricité verte ainsi que les améliorations proposées par BRUGEL dans son avis n°20170908-247.

## Avis

### 1. Considérations générales

**Le Conseil** félicite le Gouvernement pour la méthodologie proposée et pour l'organisation d'une concertation en amont sur ce projet d'arrêté.

**Le Conseil** attire tout de même l'attention sur l'importance de prendre en considération l'entièreté du cycle de vie des panneaux photovoltaïques (composants nécessaires à la fabrication des composants photovoltaïques intégrés, recyclage, impact sur les ressources naturelles, ...). **Le Conseil** encourage le Gouvernement à intégrer le plus possible cette initiative à l'économie circulaire. Il est en effet nécessaire de garder à l'esprit que les bâtiments sur lesquels ils seront posés devront, un jour, être démontés, tout comme les panneaux photovoltaïques.

Enfin, **le Conseil** salue l'intégration de l'éolien dans les sources possibles de production d'électricité verte, mais recommande de bien prendre en compte les spécificités du milieu urbain (intégration des nouveaux moyens de production en ville, nuisances, ...).

\*  
\*      \*